

Mazan : rénovation des façades avec Soliha 84



A l'occasion de son dernier conseil municipal, la commune de Mazan vient de renouveler le partenariat la liant avec l'association Soliha 84 habitat et territoires (ndlr : anciennement Habitat et développement de Vaucluse). Cette convention déjà renouvelée en 2018, achevée en fin mars dernier, permettant à la structure associative d'assurer les missions d'animation d'un Point information amélioration de l'habitat ancien et de suivi de l'opération façades.

Cet accord s'inscrit dans la volonté de la commune de poursuivre la revitalisation et la valorisation du bâti ancien en complément des interventions de la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) dans le cadre de son Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah).

Pour l'opération façades, le nombre prévisible de façades subventionnables serait de 5 par an, pour un montant correspondant à 30% du montant des travaux, plafonnés à 2 000 € maximum par façade. Par ailleurs, concernant le Point Information la rémunération de Soliha 84 comprendra une partie fixe qui s'élèvera à 450 € par trimestre et une partie variable qui s'élèvera à 200 € par dossier de demande de subvention déposé (hors OPAH Multisite).